

## L'impossible risque zéro, par Cyrille Canetti

LE MONDE | 13.11.06 | 13h28 • Mis à jour le 13.11.06 | 13h28

**O**n nous promet la tolérance zéro. Mais pas le risque zéro. Il n'existe pas. Ne serait-ce que parce qu'incarcérer à tout-va, c'est multiplier le risque de voir se reproduire l'affaire d'Outreau. Comment réussira-t-on le prodige du zéro criminel dehors associé au zéro innocent dedans ?

Dans l'optique du zéro récidive, le rapport du député UMP de la Gironde Jean-Paul Garraud, intitulé *Réponses à la dangerosité*, décline un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions de l'expertise et à développer la recherche permettant de prédire la dangerosité.

Mais la dangerosité est une notion difficile à définir. On peut en distinguer deux types. La dangerosité psychiatrique et la dangerosité criminologique. La première ne devrait pas poser de problème. Si l'on veut la prévenir, il faut s'en donner les moyens. Les unités pour malades difficiles existent au nombre de quatre en France, ce qui est largement insuffisant. Si l'on veut diminuer la dangerosité psychiatrique, il faut soigner et non punir. Le rapport Garraud le souligne.

La dangerosité criminologique est plus problématique à évaluer. Définie comme un phénomène psychosocial caractérisé par les indices révélateurs de la grande probabilité de commettre une infraction contre les personnes ou les biens, elle est une probabilité subjective que l'on mesure à l'aide d'outils incertains.

Parmi les mesures de sûreté énoncées dans le rapport Garraud figure la possibilité d'enfermer dans des centres de protection sociale des individus considérés comme dangereux à l'issue de leur incarcération. Cet enfermement serait prononcé pour une durée illimitée.

Ni prison ni hôpital, ces centres ne sont pas définis par une fonction interne : ils ne soignent pas, ils ne punissent pas, ils ne réinsèrent pas. Ils sont définis comme en négatif par une fonction externe. Les individus qui y seraient placés n'existeraient plus pour la société qui s'en protégerait. Ils seraient des non-lieux abritant des non-sujets. D'après le rapport Garraud, il n'existerait qu'un seul de ces centres sur le territoire français. On imagine alors l'isolement des individus qui y seraient placés et l'on voit mal comment l'on pourrait travailler à leur réinsertion.

Robert Badinter l'a exprimé devant la commission des lois sur les mesures de sûreté concernant les personnes dangereuses, la création de telles structures signerait un changement radical de société, car *"la prévention par la détention au regard d'une infraction virtuelle est le fait des sociétés totalitaires, dans lesquelles on peut considérer l'individu comme dangereux du point de vue social, criminologique ou politique"*. La notion de dangerosité évoluant, la population potentiellement concernée par ces centres risque de s'étendre.

De plus, maintenir enfermé quelqu'un non pour une infraction commise mais pour une infraction possible, c'est s'exposer à enfermer à vie des individus qui ne seraient de toute façon plus passés à l'acte. Afin d'évaluer la dangerosité, le rapport Garraud propose la création de commissions pluridisciplinaires qui devraient notamment auditionner le chef de l'établissement pénitentiaire où est incarcéré l'individu concerné ainsi que le médecin responsable dudit établissement. Procédure totalement incompatible avec le respect du secret médical qui est le garant de la qualité du soin et il est certain qu'à court terme les détenus ne viendront plus se confier à leurs thérapeutes, les privant ainsi de toute capacité

à les soigner.

Le risque zéro n'existe pas. On le sait quand on fume, quand on prend sa voiture ou quand on s'expose au soleil. Et là aussi on le sait, une seule mesure est efficace : la prévention. Elle doit être primaire en repérant les sujets à risques, en les prenant en charge, en réduisant les facteurs de risques environnementaux et sociaux de passage à l'acte. Elle doit être secondaire par le biais des libérations conditionnelles et autres aménagements de peine assortis de mesures d'accompagnement et de surveillance efficaces. C'est, toutes les études le disent, le meilleur moyen de prévenir la récidive.

En dehors de toute considération éthique, la surenchère répressive ne peut que tromper ceux qui ont soif de sérénité. Dans ce domaine, en renforçant ses remparts contre l'insécurité, sans tenter d'intégrer ses acteurs dans l'environnement social, notre société se prépare à plus ou moins long terme, mais avec certitude, au chaos.

---

**Cyrille Canetti** est psychiatre au Centre pour jeunes détenus de Fleury-Mérogis.

Article paru dans l'édition du 14.11.06